

Longueuil, le 13 octobre 2009

Honorable Peter Van Loan
Ministre de la Sécurité Publique
Gouvernement du Canada
Ottawa, Ont.

Monsieur le Ministre,

Réf. : Quai flottant pour douanes maritimes de LACOLLE, Qc

Cette lettre se veut une manifestation officielle de la part des membres de l'Association Conam (www.conam.qc.ca) et du Réseau du Capitaine (www.lereseauducapitaine.qc.ca) vis à vis l'arrêt obligatoire des voiliers et/ou bateaux entrant au Canada au quai de douanes maritimes de Lacolle, **quai qui est dangereux, inadéquat et non approprié pour nos types d'embarcations.**

Le danger que ces installations représente pour nous, plaisanciers qui revenons au Canada après une saison au Lac Champlain est extrêmement sérieux tant pour blessures corporelles voire fatales que pour les embarcations elles-mêmes.

Ce quai a été conçu pour accoster des « cargos » et non des embarcations de plaisance. Il est impossible pour une personne dite de « taille normale » d'y installer des amarres de façon convenable à cause de la hauteur des taquets du quai. Nous nous voyons dans l'obligation de « grimper » dans une échelle de métal « à la verticale » localisée entre deux piliers, avec des barreaux ronds et glissants.

Aucune assistance de la part des douaniers n'est offerte car ces derniers n'ont pas la permission d'aider les plaisanciers à s'accoster pour cause de sécurité. Nous sommes tous d'accord car ils le feraient au péril même de leur vie ou de blessures sérieuses.

Nous le répétons : **C'EST EXTRÊMEMENT DANGEREUX** et il ne faudrait pas attendre qu'un accident mortel et/ou majeur n'arrive pour finalement prendre les mesures de sécurité afin d'éviter une répétition. Je n'ose imaginer quelqu'un essayant de grimper cette fameuse échelle et tombant entre le quai et le bateau avec un vent de dix à quinze nœuds; cette personne n'en sortirait pas vivante...

De surcroit, l'endroit n'est pas protégé des vents et la profondeur d'eau cause d'énormes problèmes aux voiliers ayant un tirant d'eau de 6 pieds et plus.

L'exemple d'une seule journée, soit le samedi, le 26 septembre en après-midi, une vingtaine de voiliers entraient au Canada avec un vent d'une vingtaine de nœuds de direction SUD. Il aurait fallu voir les difficultés que les skippers ont eues pour s'y rendre – certains ont touché le fond, d'autres ont abimé leur voilier contre le quai et d'autres se sont frappés – **bref une situation inconcevable.**

Nous vous demandons donc de faire le nécessaire pour :

- Installer un quai flottant à même ce quai de métal, à une hauteur dite « normale » pour permettre à nos embarcations d'y accoster sans risque
- Installer un accès sécuritaire pour nous permettre d'atteindre le bureau des douanes et d'y compléter les formalités requises
- Assurer une profondeur d'eau acceptable pour nos embarcations qui tirent au delà de 6 pieds.

Les plaisanciers contribuent largement à l'économie de la municipalité de St-Paul de l'Île aux Noix qui se définit comme étant « la capitale nautique du Québec »... fait non négligeable... Malheureusement, plusieurs plaisanciers ont déjà choisi de ne plus se présenter au Canada et ont sorti ou sortiront leurs bateaux de l'eau aux USA cette année justement pour éviter ces risques.

J'ose espérer que cette lettre ne demeurera pas sans réponse et que je serai mise au courant des actions concrètes qui seront entreprises d'ici le printemps prochain. Nos membres en seront avisés immédiatement.

Bien à vous

Nycole Gaudreault
Dûment autorisée par la CONAM et le Réseau du Capitaine
101 – 510 de Cherbourg
Longueuil, Qc
J4J 5C3

Téléphone : 450 646-1309

N.B. Lesdites autorisations peuvent vous être transmises sur demande.